

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 13 juillet 2017, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
1057, rue Ronsard	Régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge avant secondaire de 5,4m au lieu de 6m.
29, 8 <sup>e</sup> avenue	D'autoriser la construction d'un bâtiment trifamilial avec une largeur de 7,15m au lieu de 8,7m.

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 8 juin 2017.

Jacques Robichaud  
Avocat, o.m.a.  
Greffier et Directeur des services juridiques